

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 : PARTIES - DOCUMENTS CONTRACTUELS

1.1 Le Vendeur est défini ci-dessous comme étant la Société D.G TRACEURSONLINE au travers de son site www.traceursonline.com

<<http://www.traceursonline.com>>. L'Acheteur est défini ci-dessous comme étant la Société acceptant les présentes Conditions Générales de Vente.

1.2 L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente du Vendeur et déclare les accepter comme faisant partie intégrante du Contrat. Le seul fait de passer commande ou d'accepter une offre du Vendeur, comporte l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

1.3 Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent de façon exclusive à toutes commandes effectuées sur le site www.traceursonline.com <<http://www.traceursonline.com>>. Toutes clauses ou conditions émanant de l'Acheteur contraire aux présentes seront considérées comme nulles et inopposables au Vendeur.

1.4 La relation entre le Vendeur et l'Acheteur est régie exclusivement par la réglementation applicable aux relations entre professionnels de même spécialité. L'Acheteur reconnaît que le seul fait de passer commande auprès du Vendeur, implique qu'il sera assimilé à un professionnel de même spécialité que le Vendeur.

ARTICLE 2 : OUVERTURE DE COMPTE

2.1 Le site www.traceursonline.com <<http://www.traceursonline.com>> est destiné exclusivement aux sociétés ou commerçants exerçant une activité de distribution informatique et effectuant des achats à titre professionnel ainsi que tous clients particuliers. Ces conditions sont impératives et cumulatives.

ARTICLE 3 : COMMANDES

3.1 Toute offre de vente s'entend sous réserve des stocks disponibles et des restrictions territoriales de commercialisation imposées par les Constructeurs.

3.2 Les offres sont valables pour la durée indiquée aux conditions particulières de l'offre et à défaut, dans la limite du délai d'option fixé à une semaine à compter de leur date d'émission.

3.3 Toute commande passée auprès du Vendeur est ferme et définitive pour l'Acheteur dès la validation de la commande sur le site par le biais d'un email ou par fax.

3.4 Le contrat est définitivement formé dès l'émission de l'accusé de réception par le Vendeur de la commande de l'Acheteur.

3.5 Le montant maximum de commandes au moyen de la carte bancaire sur une période de sept (7) jours est fixé à 3000€ HT.

3.6 L'Acheteur ayant pris connaissance des caractéristiques des produits commercialisés par le Vendeur a sous sa responsabilité, et en fonction des besoins des utilisateurs tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les produits faisant l'objet de sa commande. En outre, l'Acheteur, connaissant seul les autres matériels, logiciels et configurations utilisés est seul juge de la compatibilité des produits commandés avec ceux utilisés. Il appartient à l'Acheteur, s'il ne s'estime pas suffisamment compétent, de se faire assister par son conseil. En tant que distributeur, la responsabilité du Vendeur ne pourra jamais être engagée pour la non conformité d'un produit. L'Acheteur reconnaît expressément et sans contestation possible l'exonération totale de la responsabilité du Vendeur même en cas d'intervention forcée et d'appel en garantie. Il s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires à son entière couverture.

3.7 Aucune cotation spéciale émanant des constructeurs (notamment OPG HP,...) ne pourra être opposée au Vendeur.

3.8 Le Vendeur met gratuitement à la disposition de ses clients des données et informations, notamment sur ses produits et sur l'état de ses stocks, et un système de passation des commandes par l'intermédiaire de son site www.traceursonline.com.

ARTICLE 4 : PRIX

4.1 La liste des prix du Vendeur ne constitue pas une offre. Elle n'est donnée qu'à titre purement indicatif et peut être modifiée unilatéralement sans information préalable. Les marchandises sont facturées, au prix convenu dans la limite du délai d'option et des conditions économiques générales (Taxes, Taux de change...) au moment de l'accusé-réception de commande du Vendeur.

4.2 Le prix est déterminé aux conditions particulières de la commande. Il s'entend net, en Euros, hors taxes et hors charges frais d'emballage, de transport et d'assurance fret non compris, départ entrepôt du Vendeur, lesquelles devront être acquittées en sus. Il est payable comptant, net et en totalité, sans escompte.

4.3 Les frais de transport et de manutention sont à la charge de l'Acheteur et sont obligatoires. Ils sont définis dans le barème de frais de transport du Vendeur. Ce barème est consultable sur le site www.traceursonline.com <<http://www.traceursonline.com>> du Vendeur.

Celui-ci se réserve le droit de modifier ou de supprimer à tout moment et sans préavis le barème des frais de transport.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

5.1 Les règlements doivent être exécutés par virement ou par carte bancaire à la commande exclusivement.

5.2 En cas de règlement par virement bancaire, le paiement sera réputé effectué dès réception des fonds par le Vendeur au crédit de son compte bancaire dont les coordonnées sont disponibles sur le site.

5.3 En cas de règlement par carte bancaire, l'Acheteur devra utiliser l'une des cartes admises par le système bancaire français. Le paiement sera réputé effectué après confirmation de l'accord des centres de paiement bancaire. En communiquant ses coordonnées de carte bancaire, l'Acheteur accepte par avance et sans condition que le Vendeur procède à la transaction sécurisée. L'Acheteur autorise donc par avance sa banque à débiter son compte à vue des enregistrements ou des relevés transmis par le prestataire du Vendeur.

5.4 Si par extraordinaire, une facture venue à échéance n'était pas réglée, le Vendeur exigera de plein droit le paiement immédiat de toutes les factures non échues, ainsi que le paiement de toute commande déjà acceptée, ou, à son libre choix, la résiliation des commandes en cours. Le vendeur pourra également exercer, par simple demande adressée à l'Acheteur, la revendication des choses livrées mais non payées à l'échéance, sans mise en demeure préalable. Le vendeur pourra également reprendre la marchandise non payée entre les mains des sous acquéreurs ou en exiger le paiement direct de la part de ceux ci.

5.5 Conformément aux articles 1139 et 1153 alinéa 2 du Code Civil, l'arrivée de l'échéance d'une ou des factures vaudra mise en demeure automatique de payer de l'Acheteur, sans aucune formalité. En conséquence, les pénalités de retard commenceront à

courir sans formalité d'aucune sorte à compter de l'arrivée de l'échéance d'une ou des factures. L'Acheteur sera de plein droit et sans formalité d'aucune sorte redevable d'une pénalité de retard calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à 1% par mois.

A défaut de paiement à la date de règlement portée sur la ou les factures, l'Acheteur devra en sus du montant en principal, payer des frais de gestion de recouvrement s'élevant selon les cas suivants à :

- date d'échéance + 10 jours : 15 Euros
- date d'échéance + 20 jours : 25 Euros
- date d'échéance + 30 jours : 50 Euros

En cas de recouvrement par voie d'huissier ou judiciaire, l'Acheteur devra en sus du montant principal, payer à titre de clause pénale un montant forfaitaire de 15% des sommes dues et ce sans préjudice des intérêts conventionnels, ainsi que tous les frais et honoraires de recouvrement.

Article 6 - FACTURATION ELECTRONIQUE

6.1 Le Vendeur communiquera exclusivement par voie électronique ses factures à l'Acheteur. Celui-ci accepte de les recevoir par ce mode de transmission conformément à l'article 289 bis du Code général des Impôts.

6.2 Le Vendeur prendra toute mesure technique de nature à garantir la conformité de la Dématérialisation Fiscale aux dispositions de la Directive 2001/115/CE du 20 décembre 2001 relative à la dématérialisation des factures, et aux législations nationales prises pour son application.

6.3 La Facture Electronique est considérée comme définitive et « dématérialisée » au sens des dispositions légales. Les Factures Dématérialisées tiennent lieu de factures originales au sens de la réglementation.

6.4 L'Acheteur est donc informé par les présentes que lorsque les échanges de factures électroniques n'ont pas lieu dans le cadre de la Dématérialisation Fiscale, (i) les factures électroniques ne peuvent tenir lieu de factures originales au sens de la Directive 2001/115/CE et de la loi française applicable (article 289 bis et 289 v du Code Général des impôts) et (ii) l'émetteur de factures électroniques reste tenu de délivrer une facture originale sous forme papier à ses clients ou acheteurs, destinataires dédités factures électroniques (les « Destinataire(s) »), et d'en conserver un double.

6.5 Les données électroniques échangées entre le Vendeur et l'Acheteur dans le cadre de la présente dématérialisation seront réputées signées électroniquement par leur émetteur. Leur enregistrement informatique sur tout support par le Vendeur sera réputé intègre et vaudra preuve littérale, y compris en justice, de l'identité de leur auteur et de la volonté de celui-ci d'en signer le contenu.

6.6 - L'Acheteur peut accéder en ligne sur la Plate-forme www.traceursonline.com aux fichiers et éléments le concernant pendant 36 mois à compter de leur mise à disposition. Celle-ci ne constitue en aucun cas l'archivage fiscal pour le compte de l'Acheteur. Celui-ci doit prendre toute disposition pour satisfaire à cette obligation d'archivage conformément aux dispositions légales.

6.7. L'Acheteur fait son affaire de l'établissement de sa comptabilité informatisée conformément aux lois et règlements, de la conservation, de l'archivage de toutes pièces comptables originales, notamment, le cas échéant, de ses factures dématérialisées

à compter de la mise à disposition de celles-ci sur la Plate-forme www.traceursonline.com

<<http://www.traceursonline.com>>. Il s'engage à

informer le Vendeur de tout changement ou modification des mentions légales le concernant.

ARTICLE 7 : TRANSFERT DE RISQUE - RESERVE DE PROPRIETE

7.1 Le transfert des risques à l'Acheteur a lieu dès la mise à disposition de la commande dans les entrepôts du Vendeur. Durant

la période s'écoulant de la mise à disposition au transfert de propriété, les risques de pertes, vols ou destructions sont à la charge de l'Acheteur.

7.2 Le transfert de propriété des marchandises livrées à l'Acheteur n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoire. Le paiement ne sera réputé acquis qu'après encaissement des sommes dues. L'inexécution par l'Acheteur de ses obligations de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère au Vendeur le droit d'exiger la restitution immédiate des marchandises livrées aux frais, risques et périls de l'Acheteur.

7.3 L'Acheteur s'engage, pour le cas d'une procédure de redressement judiciaire affectant son entreprise, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont le Vendeur revendique la propriété. A défaut, le Vendeur a la faculté de faire constater l'inventaire par huissier, aux frais de l'Acheteur. L'Acheteur s'interdit de revendre, de transformer ou d'incorporer les marchandises livrées à compter de la date du jugement prononçant le redressement judiciaire ou la liquidation des biens de son Entreprise. Le Vendeur pourra interdire à l'Acheteur de procéder à la revente, la transformation ou l'incorporation des marchandises en cas de retard de paiement.

7.4 L'Acheteur peut céder au vendeur en cas de revente, les créances nées à son profit de la revente à un tiers acquéreur, mais reste tenu envers le Vendeur, à titre principal, du bon règlement des factures concernant la vente initiale.

ARTICLE 8 : LIVRAISON

8.1 Quel que soit le mode de livraison, celle-ci est effectuée dans l'entrepôt du Vendeur. La livraison est effectuée soit par remise directe à l'Acheteur, soit par avis de mise à disposition, soit par remise des marchandises à un transporteur.

8.2 Seule la livraison totale de la commande est admise.

8.3 L'Acheteur pourra indiquer l'adresse de livraison de son client. Dans ce cadre, l'Acheteur mandate le Vendeur afin qu'il livre au client de l'Acheteur, au nom et pour le compte de l'Acheteur, les produits commandés. La commande établie par l'Acheteur devra préciser les coordonnées du client de l'Acheteur. Le coût de ce service, dû en sus des frais de transport est consultable sur le site www.traceursonline.com <<http://www.traceursonline.com>> du Vendeur. Celui-ci ne pourra être tenu pour responsable de la non-conformité de la livraison à la commande passée par le client de l'Acheteur, si cette livraison est conforme à la commande passée par l'Acheteur auprès du Vendeur.

8.4 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sous réserve des possibilités d'approvisionnement du Vendeur; leurs dépassements ne donnent pas lieu à l'annulation de la commande ou à des dommages et intérêts.

8.5 Les délais de livraison ne commenceront à courir qu'à partir de la date de confirmation de la commande par le Vendeur et réception du paiement prévu.

8.6 De convention expresse, en cas de force majeure ou d'évènement tels que lock-out, grève, arrêt de travail total ou partiel dans les sites du Vendeur ou chez ses Fournisseurs, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, interruption ou retard dans les transports, mesures légales ou administratives empêchant, restreignant, retardant ou interdisant la fabrication ou l'importation de la marchandise, le Vendeur est dégagé de toute responsabilité à la livraison. Le Vendeur tiendra l'Acheteur au courant, en temps voulu.

8.7 Dans tous les cas, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'Acheteur est à jour de ses obligations envers le Vendeur.

8.8 Pour tout enlèvement, le matériel est mis à disposition du client pour une durée de 48 heures, passé ce délai le produit sera réintégré dans le stock.

ARTICLE 9 : TRANSPORT – EXPORT

9.1 Toutes les opérations de transport de marchandises sont à la charge et aux frais, risques et périls de l'Acheteur auquel il appartient de vérifier les marchandises à l'arrivée, d'émettre s'il y a lieu des réserves complètes, motivées et aussi précises que possible et d'exercer, ses recours contre le transporteur, même en cas d'expédition franco, et n'entraînant pas de transfert de propriété.

9.2 En cas de perte, substitution ou avarie, liée au transport, l'Acheteur doit en informer le transporteur dans le délai légal de trois jours, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte extrajudiciaire, en application de l'article L 133-3 du code de

commerce. Parallèlement, l'Acheteur devra formuler une réclamation sur le site www.traceursonline.com <<http://www.traceursonline.com>>. Toute réclamation pour quelque cause que ce soit doit être formulée sur le site www.traceursonline.com <<http://www.traceursonline.com>> à la rubrique « réclamation » dans les trois jours suivants la livraison. Il est rappelé à l'Acheteur qu'à défaut de suivre scrupuleusement cette procédure ainsi que de respecter les délais, toute demande d'ouverture de dossier litige sera irrévocablement rejetée, de sorte qu'aucun recours ne sera plus admis à l'encontre du Vendeur.

9.3 Dans le cas où l'Acheteur exporte un ou des produits, il devra respecter toutes les règles en vigueur applicables à l'exportation et à l'importation, et obtenir toutes les autorisations rendues nécessaires par les législations des pays concernés. Il s'assurera, en outre, de la non appartenance du pays destinataire à une zone géographique exclue des territoires de commercialisation définis par les Constructeurs.

L'Acheteur qui souhaite exporter les produits acquis auprès du Vendeur s'engage à respecter la réglementation américaine en matière d'export et de ré-export et notamment à ne pas revendre les produits auprès de clients ou dans des pays faisant l'objet de restrictions. L'Acheteur garantit qu'il n'a aucune affaire ou aucune relation avec des terroristes, des associations de terroriste ou d'autres organismes criminels ou inconstitutionnels.

En particulier, L'Acheteur s'assurera au moyen de mesures d'organisation appropriées, dans le cadre de son activité, de l'application de la réglementation N°2580/2001 et N° 88 1/2002 du Conseil Européen.

ARTICLE 10 : RECLAMATIONS

10.1 A la réception des marchandises l'Acheteur doit immédiatement vérifier leur état et leur conformité par rapport au contrat.

10.2 Toutes les réclamations relatives à un défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités ou à une référence erronée par rapport à l'offre de vente à l'accusé-réception de commande par le Vendeur, doivent être formulées sur le site www.traceursonline.com <<http://www.Traceursonline.com>> dans un délai de trois jours à réception des marchandises, sans négliger les recours contre le Transporteur.

10.3 L'Acheteur devra permettre et faciliter au Vendeur sur le lieu de livraison la vérification de toutes éventuelles réclamations.

10.4 Tout refus de réception des marchandises par l'Acheteur entraînera le paiement par l'Acheteur d'une indemnité au Vendeur.

10.5 Les retours de produits ne sont accordés que sur acceptation préalable du Vendeur. Pour ce faire, le client devra obtenir un numéro de retour auprès du Vendeur. Les frais de retour sont à la charge du client. Pour que le retour soit accepté par le Vendeur, le produit doit être retourné dans son emballage d'origine sans avoir été ouvert. Le retour doit être effectué à l'adresse indiquée sur le bordereau de retour figurant sur le bon de livraison.

10.6 A réception des produits ayant fait l'objet d'un retour, et sous réserve du respect de ce qui précède dans le présent article, le Vendeur procédera au remboursement du montant TTC du ou des produits, déduction faite des frais que le Vendeur aura été contraint de mettre à la charge de l'Acheteur. Le Vendeur créditera le compte bancaire du client dans un délai maximum de 30 jours.

ARTICLE 11 : GARANTIE-RESPONSABILITE

11.1 Le Vendeur rappelle qu'il est, en sa qualité de Grossiste, l'intermédiaire entre le constructeur et l'Acheteur, et qu'en conséquence, le Vendeur ne fournit aucune garantie contractuelle quant aux produits, hormis la garantie légale prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil. En conséquence, les produits vendus par le Vendeur sont garantis dans les conditions déterminées par le fabricant lesquelles n'engagent que celui-ci. Elles seront communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande écrite. Ces conditions de garantie sont en outre disponibles sur le site www.traceursonline.com <<http://www.traceursonline.com>> du Vendeur. Pour bénéficier de cette garantie, l'Acheteur devra aviser immédiatement le service assistance, via le site www.traceursonline.com <<http://www.traceursonline.com>>. A toutes fins utiles, le Vendeur rappelle que les produits ayant fait l'objet d'une « casse » sont exclus de la garantie du fabricant. En cas de disparition d'un constructeur ou d'un éditeur le Vendeur n'assumera aucune responsabilité en matière de garantie et en tout état de cause, cela ne saurait en aucun cas être un motif de non-paiement de la facture correspondante, laquelle sera payée à l'échéance indiquée.

11.2 Le Vendeur ne sera tenu à aucune indemnisation envers l'Acheteur pour les dommages matériels aux biens autres que les marchandises fournies par ses soins ou pour les dommages immatériels tels que perte de production, perte d'exploitation, perte de chance, perte de données préjudice financier ou commercial ou autres, qui seraient la conséquence directe ou indirecte des dommages subis suite à l'utilisation ou à la défaillance des marchandises livrées.

11.3 Dans tous les cas, le montant des indemnités que le Vendeur pourrait être amené à verser ne pourra être supérieur au montant de la marge commerciale faite par le Vendeur dans l'affaire visée.

11.4 Le Vendeur ne peut être responsable au titre de la garantie des pannes ou dommages résultant directement ou indirectement dans les cas suivants:

- Tout entreposage sans protection ou prolongé,
- Toute négligence, erreur de raccordement ou de manipulation, entretien et usage d'équipement non conforme aux spécifications techniques du Vendeur consignées dans son manuel d'utilisation remis à l'Acheteur ou, plus généralement, une utilisation défectueuse ou maladroite,
- Tout ajout de dispositif complémentaire ou accessoire de l'équipement, ou utilisation de toutes pièces nécessaires pour l'exploitation de l'équipement non conforme aux spécifications techniques du Vendeur,
- Toute modification ou transformation mécanique, électronique, électrique ou autres apportées à l'équipement ou à ses dispositifs de raccordement par toute tierce personne.

11.5 Les produits sont seulement destinés à une utilisation commerciale normale. Ils ne doivent pas faire l'objet d'application dans les systèmes critiques de sécurité, les applications de soutien de la vie, le domaine nucléaire et la production d'arme à moins d'avoir l'approbation écrite du constructeur des produits.

11.6 Pour bénéficier de la garantie du Vendeur, l'Acheteur devra l'aviser immédiatement par tout moyen écrit, des désordres allégués et devra accorder toute facilité au Vendeur pour procéder à la constatation des défauts. Les travaux de remplacement ou de remise en état pourront être effectués, au choix du Vendeur, soit dans ses ateliers, soit chez l'Acheteur.

11.7 Tout retour de matériel déclaré défectueux par l'Acheteur sera envoyé dans les ateliers du constructeur. Si ce dernier confirme que le matériel retourné n'est pas défectueux, le Vendeur se réserve le droit de retourner ledit matériel en l'état à l'Acheteur, et aux frais de ce dernier.

ARTICLE 12 : RESILIATION

En cas de non respect par l'Acheteur de l'une quelconque de ses obligations, et après un délai de 48 heures suivant mise en demeure restée sans effet, la vente sera résiliée de plein droit aux torts et griefs de l'Acheteur. Dans ce cas, les marchandises vendues devront être restituées au Vendeur si bon semble à ce dernier, et sans préjudice de tous dommages et intérêts qu'il pourrait revendiquer. En tout état de cause, le montant total de la commande restera dû par l'Acheteur.

ARTICLE 13 : LOGICIEL / PROPRIETE INTELLECTUELLE

13.1 Toutes les marques commerciales des produits sont et restent la propriété intellectuelle de chacun des fabricants. Pour l'utilisation de ces marques une approbation écrite préalable du fabricant est nécessaire. Toute livraison et utilisation de logiciel est soumise à l'accord de licence accompagnant le produit.

13.2 Pour tout logiciel faisant partie de la fourniture, le Vendeur concède à l'Acheteur une licence ou une sous licence d'utilisation non exclusive. En aucun cas cette licence n'est translatrice d'un droit de propriété.

13.3 L'Acheteur s'interdit de copier le dit logiciel, sauf à des fins de sauvegardes et d'utiliser celui-ci hors les cas prévus au présent article et/ou dans les dispositions légales en vigueur.

13.4 Tout acte de l'Acheteur non couvert par les dispositions du présent article serait susceptible de constituer une contrefaçon.

13.5 L'Acheteur reconnaît que toutes les données, images, photographies et textes incluant notamment les fiches produits rendus accessibles par le Vendeur sur le site web de celui-ci restent la propriété exclusive du Vendeur et sont exclusivement réservés aux rapports entre l'Acheteur et le Vendeur.

L'Acheteur s'interdit en conséquence sans autorisation préalable et écrite du Vendeur :

- De dupliquer, copier, imprimer ou publier ces données, images, photographies et textes et, plus généralement, de les utiliser à toute fin commerciale,
- De procéder à l'extraction de ces données, images, photographies et textes
- D'utiliser ces données, images, photographies et textes comme base dans l'élaboration de catalogues ou autres outils marketing et commerciaux

13.6 Le Vendeur décline toute responsabilité quant à la violation des droits de propriété intellectuelle dans le cas où les produits sont exportés hors du pays à laquelle le Vendeur a livré les produits. Le Vendeur ne peut pas garantir que tous les droits sont protégés en dehors du territoire Français.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

L'Acheteur considérera comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer toutes informations données, formules techniques ou concept dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Pour l'application de la présente clause, l'Acheteur répond de ses salariés comme de lui même. L'Acheteur toutefois ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public ou s'il en avait connaissance ou les obtenait d'une tierce personne par les moyens légitimes.

ARTICLE 15 : CLAUSE DE JURIDICTION

Tous différends relatifs à la formation, la conclusion, l'interprétation ou l'exécution du contrat conclu entre les parties, seront soumis au droit français. A défaut de règlement amiable, il sera fait attribution de compétence exclusive à la juridiction du Tribunal de Commerce de BOBIGNY, dans le ressort duquel se trouve le siège du Vendeur, quelles que soient les conditions contractuelles et le mode de paiement accepté, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

ARTICLE 16 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Toutes les données personnelles communiquées à ACTEBIS par l'Acheteur sont destinées exclusivement à ACTEBIS. Elles sont utilisées par ACTEBIS dans le but d'exercer et d'accomplir au mieux son activité de distributeur. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent en nous adressant par courrier sa demande à : D.G Traceursonline 154 voie de compiégne91170 Viry Chatillon.

"L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente relatives au site www.traceursonline.com et les accepte comme faisant partie intégrante du Contrat de vente".2 / 2

**Conditions Générales de Vente
relatives au site www.traceursonline.com**

(Version actualisée au 02 Avril 2011)